

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SISCO

Exercice	Présents	Pouvoirs	Ont voté	Absents
15	10	4	14	1

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Convocation	Affichage
28/07/2021	28/07/2021

SEANCE DU 7 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept août à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du groupe scolaire de la Marine de SISCO, sous la présidence d'Ange-Pierre VIVONI, Maire.

Présents : VIVONI AP - MONTI MJ - VECCHIONI G - DAMIANI M - GRAZIANI MH - PAOLI K - DALL'OMO JM - VILLORESI R - CLEMENCEAU A - BURCHI L

Pouvoirs : GAZZINI JL à MONTI MJ - GUELFY P à VIVONI AP - RAFFALLI M à DALL'OMO JM - CICOLLI V à MONTI MJ

Absents : SCAGLIA V

DELIBERATION N° 2021/08/07/02

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE L'EAU

Le règlement du service de l'eau en vigueur a été approuvé par délibération en date du 24 mai 2004.

Au regard du développement de la commune, de son évolution urbanistique, et de l'apparition de nouvelles prescriptions techniques et administratives nécessaires à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les collectifs, le conseil municipal a convenu de la nécessité de réécrire le règlement de l'eau et d'en assurer la diffusion

Monsieur le Maire présente le projet de règlement qui a été préalablement soumis à l'ensemble des conseillers.

Où l'exposé de Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- D'adopter le règlement de l'eau ci-annexé,
- De fixer l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} janvier 2022,
- De diffuser le règlement auprès de tous les usagers.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 mai 2004

Extrait certifié conforme
Sisco, le 7 août 2021
Le Maire, Ange Pierre VIVONI

